

Tout d'abord, merci de vous connecter au portail de l'AVA : <http://www.ava-aoc.fr>

En haut, à droite, cliquez sur « **Menu** » puis descendez sur « **Mes déclarations** »

Entrez vos *identifiant et mot de passe*

Dans l'onglet **Déclarations**, dans la rubrique « **Revendication des appellations viticoles 2026** »

Cliquez sur « **Démarrer la télédéclaration** »

1. EXPLOITATION : Données administratives

Merci de bien vouloir vérifier les données administratives et les modifier le cas échéant

Cliquez sur « **CONTINUER vers la revendication** »

2. REVENDECTION :

A. Données de la Déclaration de Récolte CIVA

Admin AVA
Mon compte
Déconnexion

Déclarations Facturation Dégustation Constats Contacts Export

1. EXPLOITATION 2. REVENDECTION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Revendication

Superficies Utilisation VCI Volumes

Récupérer les données de la Déclaration de Récolte.

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte si vous avez autorisé le transfert de vos données. Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Cliquez sur « Récupérer les données de la Déclaration de Récolte »

Si vous ne choisissez pas cette option, vous devrez les saisir manuellement

Les données de votre Déclaration de Récolte CIVA seront importées automatiquement. Merci de les vérifier puis compléter « la superficie vinifiée (ares) » de chacune des appellations revendiquées

B. Superficies

La **superficie vinifiée (ares)** correspond à la surface des volumes que vous avez en cave déduction faite de la surface des raisins vendus. Cliquez ensuite sur « CONTINUER vers l'étape suivante de la revendication »

1. EXPLOITATION 2. REVENDECTION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Revendication

Recharger les données de la Déclaration de Récolte

Superficies Utilisation VCI Volumes

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte si vous avez autorisé le transfert de vos données. Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Appellation revendiquée	Déclaration de Récolte			Déclaration de Revendication	
	Volume sur place	Volume total	Usages industriels	Superficie Totale (ares)	Superficie Vinifiée (ares)
AOC Alsace blanc (hors VT/SGN)	408.00 hl	408.00 hl	43.68 hl	589.23	589.23
AOC Alsace blanc VT/SGN				ares	ares
AOC Alsace Pinot Noir Rosé	29.00 hl	29.00 hl	0.00 hl	46.04	46.04
AOC Alsace Grand Cru (hors VT/SGN)	25.00 hl	25.00 hl	1.05 hl	57.74	57.74
AOC Alsace Grand Cru VT/SGN				ares	ares
AOC Crémant d'Alsace	87.00 hl	87.00 hl	0.00 hl	127.78	127.78

Ajouter une appellation

RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE CONTINUER VERS L'ÉTAPE SUIVANTE DE LA REVENDECTION

C. Utilisation VCI

Si vous avez **constitué du VCI l'année précédente**, vous serez **automatiquement redirigés vers l'onglet suivant « Utilisation VCI »** pour inscrire ce volume en Déclaration de REvendication pour chaque appellation (voir possibilités ci-dessous).

Vous n'êtes **pas concerné par cet onglet** dans le cas où vous n'avez **pas constitué de VCI**

1. EXPLOITATION 2. REVENDICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Revendication

Recharger les données de la Déclaration de Récolte

Superficies Utilisation VCI Volumes

Veuillez indiquer l'utilisation de votre VCI stocké en N-1. Les informations proviennent de votre registre VCI.

Appellation revendiquée	Stock VCI	Destruction	Complément de la récolte	Substitution	Rafraîchissement
AOC Alsace blanc Assemblage/Edelzwicker - Cave particulière	0.00 hl	hl	hl	hl	hl
AOC Crémant d'Alsace - Cave particulière	31.62 hl	hl	hl	hl	hl

Pour le VCI constitué cette année, il sera automatiquement repris dans votre registre 2025.

< RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE CONTINUER VERS L'ÉTAPE SUIVANTE DE LA REVENDICATION >

Votre VCI de l'année précédente apparaît ici par appellation

Vous pouvez également **consulter votre registre VCI**, en faisant un **clic droit sur l'onglet « Docs »**, descendre et cliquez sur **« Ouvrir le lien dans un nouvel onglet »**, en-dessous de **« Type de documents » de ce nouvel onglet**, cherchez dans la liste **« REGISTREVCI »** et cliquez dessus

La liste de **l'ensemble de vos registres VCI** apparaît à la suite

Admin AVA

> Mon compte

> Déconnexion

BIENVENUE SUR LE PORTAIL DE L'ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE

Déclarations Docs Facturation Dégustation Constats Habilitations Parcelleire Contacts

Ouvrir le lien dans un nouvel onglet

Ouvrir le lien dans une fenêtre de navigation privée

Documents /

Historique des documents

Date	Type	Nom
31/12/2025	REGISTREVCI	Registre VCI 2025
31/12/2024	REGISTREVCI	Registre VCI 2024
31/12/2023	REGISTREVCI	Registre VCI 2023
31/12/2022	REGISTREVCI	Registre VCI 2022
31/12/2021	REGISTREVCI	Registre VCI 2021

+ Ajouter un document

Toutes les campagnes

Types de document

Tous 61

DREV 9

FACTURE 19

FICHIER 2

INTENTIONCREMANT 4

PARCELLAIRE 2

PARCELLAIREAFFECTATI 10

PARCELLAIREAFFECTATI 10

REGISTREVCI 5

Petit rappel :

Le **VCI** est un volume de **vin produit au-delà du rendement annuel de l'appellation et mis en réserve**. Il est **réglementairement du dépassement de rendement** (DRA, anciennement appelé DPLC). De ce fait, il **ne bénéficie pas de l'appellation**. Il ne peut donc pas être commercialisé ni vers un consommateur ni vers un entrepositaire agréé (Négociant), ni être mis en bouteille

C'est un volume de **vin clair, hors lies**

Le VCI devient un volume de **vin commercialisable en appellation dès lors qu'il est inscrit en Déclaration de revendication**

L'utilisation du volume de VCI en Déclaration de REvendication correspond aux cas suivants :

- **Rafrâichissement/Renouvellement** : Remplacement du volume de VCI de l'année n-1 pour un volume équivalent de l'année n (nouvelle récolte)
- **Complément de récolte** : Lorsque le rendement de l'année n n'atteint pas le rendement annuel, le VCI peut compléter le volume manquant
- **Substitution** : Lorsque le vinificateur élimine un volume de l'année n pour déficit qualitatif et le substitue par un volume de l'année n-1



Dans le cas où le VCI n-1 n'est pas revendiqué, il doit être détruit au même titre qu'un volume de DRA c'est-à-dire **éliminé en distillerie avant le 15 décembre n (année qui suit celle de la récolte)** avec la mention VCI indiqué sur le bon de transport.

Choisir l'utilisation que vous souhaitez pour votre VCI de l'année précédente

Dans notre cas, nous choisissons de le rafraîchir

1. EXPLOITATION 2. REVENDICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Recharger les données de la Déclaration de Récolte

Superficies Utilisation VCI Volumes

Veuillez indiquer l'utilisation de votre VCI stocké en N-1. Les informations proviennent de votre registre VCI.

Appellation revendiquée	Stock VCI	Revendication			
		Destruction	Complément de la récolte	Substitution	Rafrâichissement
AOC Alsace blanc Assemblage/Edelzwicker - Cave particulière	0.00 hl	hl	hl	hl	hl
AOC Crémant d'Alsace - Cave particulière	31.62 hl	hl	hl	hl	31.62

Pour le VCI constitué cette année, il sera automatiquement repris dans votre registre 2025.

< RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE CONTINUER VERS L'ÉTAPE SUIVANTE DE LA REVENDICATION >

Pour poursuivre la DREV, cliquez sur « **CONTINUER vers l'étape suivante de la revendication** »

Renseignez la colonne « **revendication des volumes issus de la récolte (HI)** »

Le(s) volume(s) de VCI de l'année précédente (si vous en avez fait) est (sont) reporté(s) automatiquement

Appellation revendiquée	Issus de la récolte (HI)	issu du VCI N-1	Volume Total (hl)
AOC Alsace blanc (hors VT/SGN)	364.32	0.00	364.32
AOC Alsace blanc VT/SGN	hl		
AOC Alsace Pinot Noir Rosé	29.00		29.00
AOC Alsace Grand Cru (hors VT/SGN)	23.95		23.95
AOC Alsace Grand Cru VT/SGN	hl		
AOC Crémant d'Alsace	55.38	31.62	87.00

Le volume revendiqué (HI) correspond au volume de la Déclaration de Récolte de cette année se trouvant sur place déduction faite du volume à détruire (DRA, lies, bourbes), du VCI de cette année et du VCI revendiqué de l'année précédente



Le total doit exactement correspondre au volume vinifié sur place, DRA, lies, bourbes et VCI de la récolte (et année passée, le cas échéant) déduits

Appellation revendiquée	Issus de la récolte (HI)	issu du VCI N-1	Volume Total (hl)
AOC Alsace blanc (hors VT/SGN)	364.32	0.00	364.32
AOC Alsace blanc VT/SGN	hl		
AOC Alsace Pinot Noir Rosé	29.00		29.00
AOC Alsace Grand Cru (hors VT/SGN)	23.95		23.95
AOC Alsace Grand Cru VT/SGN	hl		
AOC Crémant d'Alsace	55.38	31.62	87.00

Voici dans notre cas la colonne renseignée, cliquez sur l'onglet « **CONTINUER vers la dégustation conseil** »

3. DEGUSTATION CONSEIL :

A. Prélèvement en cuve ou en fût

AOC Alsace

Vérifiez le **lieu de vinification** et le corriger si nécessaire, puis **saisir la date** où les vins sont à présenter fermentation terminée (stabilisés et clarifiés)

1. EXPLOITATION 2. REVENDEICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Dégustation conseil Réalisée par l'ODG - AVA

Prélèvement en cuve ou en fût Lots AOC Alsace (hors VT/SGN) Lots AOC Alsace Grand Cru (VT/SGN inclus)

AOC Alsace (hors VT/SGN)

Semaine à partir de laquelle le vin est prêt à être dégusté : ?

Semaine du [date picker]

VT / SGN

☐ Demande de prélèvement volontaire des VT / SGN ?

Lieu de prélèvement ?

VT/SGN

C'est un **prélèvement non obligatoire** pour lequel vous avez le choix entre **3 périodes de prélèvement** durant l'année : **avril, juillet ou novembre**

Il peut se faire sur vin en cuve ou en fût ou **exceptionnellement en bouteilles** pour le cas des mentions VT/SGN

Si vous souhaitez qu'un prélèvement soit effectué, cochez la case « **Demande de prélèvement volontaire des VT/SGN** » et choisissez la période

1. EXPLOITATION 2. REVENDEICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Dégustation conseil Réalisée par l'ODG - AVA

Prélèvement en cuve ou en fût Lots AOC Alsace (hors VT/SGN) Lots AOC Alsace Grand Cru (VT/SGN inclus)

AOC Alsace (hors VT/SGN)

Semaine à partir de laquelle le vin est prêt à être dégusté : ?

Semaine du [date picker]

VT / SGN

☒ Demande de prélèvement volontaire des VT / SGN ?

Période de prélèvement [dropdown]

< RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE CONTINUER EN RÉPARTISSANT LES LOTS >

Cliquez sur l'onglet « **CONTINUER en répartissant les lots** »

B. Lots AOC Alsace (hors VT/SGN)

1. EXPLOITATION 2. REVENTICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Dégustation conseil Réalisée par l'ODG - AVA

Prélèvement en cuve ou en fût Lots AOC Alsace (hors VT/SGN) Lots AOC Alsace Grand Cru (VT/SGN inclus)

Veuillez indiquer le nombre de lots susceptibles d'être prélevés en AOC Alsace (**AOC Alsace Communale et Lieu-dit inclus**).

Un lot correspond à une cuvée définie par son appellation, sa dénomination géographique communale ou lieu-dit et son cépage. Ainsi, si vous commercialisez un même cépage en AOC Alsace, en communale et en lieu-dit, vous devez déclarer au minimum 3 lots.

Cépages	Nombre de lots (hors VT/SGN)
Ajouter un produit +	

< RETOURNER AU PRÉLÈVEMENT CONTINUER EN RÉPARTISSANT LES LOTS SUIVANT >

Renseignez les lots susceptibles d'être prélevés (en pensant à inclure les **Communales et Lieux-dits**), puis cliquez sur « CONTINUER en répartissant les lots suivants » si vous avez de l'AOC Alsace Grand Cru ou sur « CONTINUER vers le contrôle externe » si ce n'est pas le cas

C. Lots AOC Alsace Grand Cru (VT/SGN inclus)

1. EXPLOITATION 2. REVENTICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Dégustation conseil Réalisée par l'ODG - AVA

Prélèvement en cuve ou en fût Lots AOC Alsace (hors VT/SGN) Lots AOC Alsace Grand Cru (VT/SGN inclus)

Veuillez indiquer le nombre de lots susceptibles d'être prélevés en AOC Alsace Grand Cru.

Lieux dits – Cépages	Nombre de lots (VT/SGN inclus)
Ajouter un produit +	

< RETOURNER AUX LOTS PRÉCÉDENTS CONTINUER VERS LE CONTRÔLE EXTERNE >

Renseignez les lots susceptibles d'être prélevés (en pensant à inclure les **VT/SGN**), puis cliquez sur « CONTINUER vers le contrôle externe »

4. CONTRÔLE EXTERNE :

Selon votre situation, **cochez ou non** la case « **Je ne conditionne pas de volume pour ce millésime** »

Merci également d'**indiquer la date** de la semaine à partir de laquelle le vin conditionné sera prêt à être dégusté

1. EXPLOITATION 2. REVENDICATION 3. DÉGUSTATION CONSEIL 4. CONTRÔLE EXTERNE 5. VALIDATION

Contrôle externe Effectué par Qualisud

Les prélèvements se font uniquement sur des **vins mis en bouteilles**, au plus proche de la commercialisation

☐ Je ne conditionne pas de volume pour ce millésime

AOC Alsace

Semaine à partir de laquelle le vin est prêt à être dégusté :

Semaine du

AOC Alsace Grand Cru

Semaine à partir de laquelle le vin est prêt à être dégusté :

Semaine du

< RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE

CONTINUER VERS LA VALIDATION >

Lieu de prélèvement ?

Cliquez « **CONTINUER vers la validation** » pour accéder à la dernière étape

5. VALIDATION :

Voici le récapitulatif de votre DREV avant validation :



Revendication

Appellation	Superficie totale	Superficie vinifiée	Volume issu du VCI	Volume revendiqué
AOC Alsace blanc (hors VT/SGN) ▼	589.23 ares	589.23 ares	0.00hl	364.32 hl
AOC Alsace Pinot Noir Rosé	46.04 ares	46.04 ares		29.00 hl
AOC Alsace Grand Cru (hors VT/SGN)	57.74 ares	57.74 ares		23.95 hl
AOC Crémant d'Alsace ▼	127.78 ares	127.78 ares	31.62hl	87.00 hl
Total	820.79 ares	820.79 ares	31.62 hl	504.27 hl

Utilisation VCI N-1

Appellation	Destruction	Complément de la récolte	Substitution	Rafraichissement
AOC Crémant d'Alsace - Cave particulière				31.62 hl

Dégustation conseil

Produit	Lots	A partir du	Forcer
AOC Alsace	5	16 novembre	☐
AOC Alsace Grand Cru	6		
VT / SGN	-	1er avril	

Contrôle externe

Produit	Lots	A partir du
AOC Alsace	-	1er décembre
AOC Alsace Grand Cru	-	1er juin

J'ai pris connaissance des pièces à fournir

☐ Une **copie** du Carnet de Pressoir

◀ RETOURNER À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE

📄 Prévisualiser

✔ VALIDER LA DÉCLARATION

Si vous êtes **producteur de mouts en AOC Crémant d'Alsace**, **cochez** la case joindre « **Une copie de votre carnet de pressoir** » puis **la transmettre par mail à l'adresse suivante** : declaration@ava-aoc.fr

Pour finir, cliquez sur « **Valider la Déclaration** » de Revendication



Des points de vigilance et bloquants ont été mis en place pour vous aider. Si vous rencontrez une difficulté, n'hésitez pas à nous appeler au 03.89.20.16.58